

LES LUMIÈRES ET LA QUESTION COLONIALE : DE L'APOLOGIE POLITIQUE DE L'ABBÉ RAYNAL AU QUESTIONNEMENT ÉPISTÉMOLOGIQUE DE DIDEROT

Geneviève GOUBIER-ROBERT

Université de Provence (Aix-Marseille I)

Pour que nous puissions aujourd'hui parler de francophonie, il a fallu que se fasse la conquête coloniale –sous divers statuts- de peuples et de territoires par la France. La première grande vague de l'expansionnisme français remonte au siècle des Lumières et, dès les origines de ce que l'on ne nomme pas encore colonialisme¹, les philosophes éclairés se sont interrogés sur la légitimité de cette entreprise. Leurs réflexions ont nourri un riche débat idéologique sur le commerce, l'esclavage, le droit des peuples à disposer d'autres peuples etc... Je limiterai ma réflexion au concept fondateur : celui de la colonie, pour examiner sa réception par les hommes des Lumières.

« L'Europe a fondé partout des colonies, mais connaît-elle les principes sur lesquels on doit les fonder ? », s'interroge l'abbé Raynal dans son introduction à *l'Histoire philosophique et politique des deux Indes*². La question est alors d'actualité. L'événement le plus intéressant pour les peuples de l'Europe a été la découverte du Nouveau Monde et l'ouverture de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance. Cette révolution dans la cartographie et la navigation a permis le rapprochement ou l'annexion de peuples éloignés, grâce au commerce instauré par la métropole à son profit. Toutefois ces liens commerciaux ne se sont pas limités à l'échange de marchandises ; des valeurs culturelles et morales se sont aussi exportées, pour le malheur ou le bonheur des partenaires :

[...] l'industrie du Nord est transportée au Sud, les étoffes de l'Orient sont devenues le luxe des Occidentaux, et partout les hommes ont fait un échange

1 Le terme *colon* entre dans la langue vers 1310. Emprunté au latin *colonus* (le cultivateur), il désigne le tenancier d'une terre. Les termes relatifs à la colonisation apparaissent avec le phénomène : *colonial* vers 1776 et *colonisation* vers 1769, sans doute en provenance de l'anglais *colonization*. Quant au syntagme *colonialisme*, il est plus tardif et date de 1902. Voir l'article « Colon », *Robert historique de la langue française*, Paris, 1992.

2 La première édition de *l'Histoire philosophique et politique des deux Indes*, achevée en 1770, paraît en 1772. Le succès est immédiat et en 1774 sort une nouvelle édition revue et augmentée. Entre 1772 et 1780, on recense dix-sept éditions de ce texte. En mars 1781, est diffusée la troisième édition du texte, avec de larges contributions de Diderot. Cette nouvelle version fait scandale : le livre est condamné et Raynal contraint de s'exiler jusqu'en août 1784 pour échapper à un décret d'arrestation du Parlement de Paris. Voir, pour de plus amples informations, la préface d'Yves Bénot à l'anthologie de *l'Histoire des deux Indes* (Paris, La Découverte, 1981). Diderot s'amuse, dans le *Supplément au voyage de Bougainville*, de sa participation, pas toujours avouée, à l'œuvre de Raynal :

« B. Je ne sais si l'abbé Raynal ne rapporte pas le fait et le discours dans son Histoire du Commerce des deux Indes.

A. Ouvrage excellent et d'un ton si différent des précédents, qu'on a soupçonné l'abbé d'y avoir employé des mains étrangères.

B. C'est une injustice. » (Folio, 2002, p. 67)

mutuel de leurs opinions, de leurs lois, de leurs usages, de leurs maladies, de leurs remèdes, de leurs vertus et de leurs vices³.

Le siècle des Lumières assiste, dans un même mouvement, à l'intensification de la circulation des hommes et des marchandises et à la construction des grands empires coloniaux. Mais qu'est-ce qu'une colonie pour un écrivain éclairé ? Incontestablement, il s'agit d'abord d'un sujet d'embarras et de dissension, autour de trois prises de positions principales. Tout d'abord se rencontrent des opposants farouches, proches du rousseauisme, qui se fondent sur la loi de la nature et le rejet du commerce corrompateur, auxquels s'opposent les défenseurs enthousiastes et inconditionnels des vertus économiques et civilisatrices du commerce. Entre les deux, se trouvent les partisans d'une position médiane qui, tout en reconnaissant la nécessité économique du commerce colonial, s'interrogent sur le bien-fondé et la légitimité des établissements de la France hors de ses frontières. Nous nous intéresserons d'abord à la notion de colonie, puis à la célébration du commerce pour enfin examiner la dialectique régissant les relations des peuples colonisés et colonisateurs.

1. Qu'est-ce qu'une colonie ?

L'article « Colonie » de l'*Encyclopédie* distingue six classes de « migrations », le choix de ce terme est déterminant, puisqu'il assimile la colonie à un mouvement naturel du genre humain, attesté bibliquement par l'essaimage des fils de Noé, désertant les plaines de Sennaar pour chercher de nouvelles habitations aptes à les nourrir. Au principe de toute migration humaine se trouve la nécessité de survivre. Tout ce que le besoin occasionne devient légitime, sous l'effet de la loi de la nécessité. Les grandes invasions répondent à cette même exigence d'échapper aux dangers de voisins trop puissants ou de chercher un climat plus doux et des terres plus fertiles. Dès l'antiquité, le développement des échanges commerciaux, rendu aléatoire par les difficultés de la navigation, génère un nouveau type de colonie : les comptoirs commerciaux, qui ne visent pas nécessairement à une mainmise sur une contrée, mais se limitent à la maîtrise des côtes et des ports. Marseille en offre un bel exemple. La découverte du Nouveau Monde, au XV^e siècle, change le visage des migrations. La lutte pour la souveraineté en Europe passe par la possession de ces nouvelles terres et de leurs richesses, au mépris des populations autochtones :

[...] dès lors il était nécessaire de conquérir les terres, & d'en chasser les anciens habitants, pour y en transporter de nouveaux.⁴

Le terme « nécessaire » manifeste ici le dévoiement de la loi de la nécessité. Le besoin invoqué ne touche plus à la conservation des populations migrantes mais à l'ambition politique et économique des états de la vieille Europe. Dès lors, l'établissement d'une colonie est étroitement lié aux potentialités agricoles et commerciales des terres découvertes. Toutes les grandes expéditions du XVIII^e siècle sont financées dans ce but⁵.

3 Abbé Raynal, *Histoire des deux Indes*, op. cit., introduction.

4 *Encyclopédie*, article « Colonie », version électronique des éditions Redon.

5 Même si l'aspect scientifique de ces expéditions est important, le but essentiel est la recherche

Reste la question majeure : les colonisateurs sont-ils en droit de fonder des colonies ? Oui, répond Diderot. Si une partie de la contrée est déserte, j'ai le droit de l'occuper et d'en justifier la possession par mon travail :

L'ancien habitant serait barbare s'il venait subitement renverser ma cabane, détruire mes plantations et piller mes champs. Je pourrais repousser son irruption par la force.⁶

Dans *Du Contrat social*, Rousseau reconnaît le droit à la propriété du premier occupant, mais sur un terrain vacant, borné aux besoins de subsistance et légitimé par le travail⁷. Cependant, dans le cadre de l'établissement d'une colonie, fonder la légitimité de la propriété sur le droit du premier exploitant pose de nombreux problèmes. Semblable position méconnaît les modes de vie nomades, qui reposent sur la chasse et non sur une agriculture sédentarisée, comme ceux des Hurons ou des Iroquois du Canada. Elle pose surtout la délicate question de la légitimité de la reprise de possession des territoires colonisés par les autochtones. L'histoire récente nous en offre de douloureux exemples, en Algérie et en Palestine. Qu'est-ce qui me donne le droit de posséder une terre ? ma naissance en ce lieu ou mon travail dans ce lieu ? Diderot précise cependant que l'émigrant ne doit pas s'immiscer dans le mode de vie des populations indigènes, qui auraient alors le droit de le chasser :

A plus forte raison [la nation pourra], sans blesser les lois de l'humanité et de la justice, m'expulser et m'exterminer si je m'empare de ses femmes, de ses enfants, de ses propriétés ; si j'attente à sa liberté civile ; si je prétends lui donner des lois ; si j'en veux faire mon esclave.⁸

Diderot propose une colonisation sans doute utopique, pensée sous forme de cohabitation, dans des espaces suffisamment vastes pour que deux cultures s'y développent sans se détruire mutuellement. Ni conflit ni complémentarité ne sont *a priori* attendus dans cette forme de colonisation. L'humanisme de ce projet, qui se conçoit dans un nouveau monde alors sous-peuplé, et qui postule avec une certaine naïveté primitiviste une collaboration *a priori* bienveillante des indigènes du lieu, répond à l'exigence de tolérance des Lumières, mais se heurte au désir hégémonique des états européens. Le principe selon lequel une contrée déserte et de nouvelles terres à coloniser. Bougainville, par exemple, prend possession de terres potentiellement riches, mais délaisse les terres qui lui paraissent inhospitalières, comme l'île des Lanciers. Outre le journal de bord, publié au retour, le navigateur remet au roi un rapport secret, contenant les informations relatives à une éventuelle colonisation.

6 *Histoire des deux Indes, op. cit.*, p. 119.

7 « En général, pour autoriser sur un terrain quelconque le droit du premier occupant, il faut les conditions suivantes. Premièrement que ce terrain ne soit encore habité par personne ; secondement qu'on n'en occupe que la quantité dont on a besoin pour subsister. En troisième lieu qu'on en prenne possession, non par une vaine cérémonie, mais par le travail et la culture, seul signe de propriété qui au défaut de titres juridiques doit être respecté d'autrui. » (*Du Contrat social*, O.C. III, p. 366)

8 *Histoire des deux Indes, op. cit.*, p. 119. Diderot précise les conditions acceptables pour lui de la colonisation : « Si la contrée est en partie déserte, en partie occupée, la partie déserte est à moi. J'en prends possession par mon travail. [...] Je puis étendre mon domaine jusque sur les confins de [celui de l'ancien habitant]. Les forêts, les rivières et les rivages de la mer nous sont communs, à moins que leur usage exclusif ne soit nécessaire à sa subsistance. Tout ce qu'il peut encore exiger de moi, c'est que je sois un voisin paisible et que mon établissement n'ait rien de menaçant pour lui.

inhabitée est la seule que l'on puisse s'approprier laisse place à la pratique effective des colons, qui annexent toute partie des terres nouvelles qui n'est pas occupée, non par des résidents indigènes – comme le veut le principe de cette propriété – mais par des habitants de l'ancien monde.

Le mode d'appropriation est simple : il suffit d'enfouir dans le sol une lame de métal qui symbolise l'appartenance à un état européen, pratique maintes fois dénoncée par Diderot, dans *l'Histoire des deux Indes*⁹ :

Leurs navigateurs arrivent-ils dans une région du Nouveau Monde qui n'est occupée par aucun peuple de l'Ancien, aussitôt ils enfouissent une petite lame de métal sur laquelle ils ont gravé ces mots : CETTE CONTREE NOUS APPARTIENT. Et pourquoi vous appartient-elle ? N'êtes-vous pas aussi injustes, aussi insensés que des sauvages portés par le hasard sur vos côtes s'ils écrivaient sur le sable de votre rivage ou sur l'écorce de vos arbres : CE PAYS EST A NOUS ?

Dans la *Correspondance littéraire* de Grimm, où il donne la version primitive des adieux du vieillard du *Supplément au voyage de Bougainville*¹⁰ :

[...] dis-nous à tous [...] ce qu'ils ont écrit sur cette lame de métal : *ce pays est à nous*. Ce pays est à toi ! et pourquoi ? parce que tu y as mis le pied ! Si un Otaïtien débarquait un jour sur vos côtes et qu'il gravât sur une de vos pierres ou sur l'écorce d'un de vos arbres : *ce pays est aux habitants d'Otaïti*, qu'en penserais-tu ?

L'arrogance du procédé avait déjà été soulignée par Le Sage, en 1732, dans les *Aventures du chevalier de Beauchêne*. L'auteur, usant du même processus du renversement absurde, imagine que si des sauvages, nous ayant prévenus dans l'art de la navigation, étaient venus les premiers à la découverte de nos côtes, ils auraient fait la relation suivante :

Ayant découvert au nord-ouest une terre inconnue, diraient-ils, nous résolûmes d'y descendre pour en prendre possession au nom du chef de notre nation et d'y faire adorer nos dieux.¹¹

Le Sage pourrait ajouter qu'un changement toponymique consacrerait l'annexion de leur terre à une culture différente, peu soucieuse de conserver les appellations topographiques d'origine. Bougainville, sans doute inspiré autant par *La Boudeuse* que par l'heureux caractère des naturels de l'île, rebaptise Otaïti en Nouvelle Cythère¹². Parfois, la logique ne préside même pas à des choix déterminés par le seul hasard : Cook nomme Sutherland, du nom d'un matelot qui vient de trépasser, une partie de la Nouvelle Galle (Australie)¹³. Même Aoutourou, le Tahitien

9 *Histoire des deux Indes*, op. cit., p. 120.

10 *Supplément au voyage de Bougainville*, op. cit., pp. 40-41.

11 Le Sage, *Aventures du chevalier de Beauchêne*, Paris, librairie commerciale et artistique, 1969, II, p. 65.

12 Louis Antoine de Bougainville, *Voyage autour du monde*, Paris, La Découverte, 2005, p.148. « L'île, à laquelle on avait d'abord donné le nom de *Nouvelle-Cythère*, reçoit de ses habitants celui de *Tahiti*. »

13 James Cook, *Relations de voyages autour du monde*, Paris, La Découverte, 2005, p. 100. A la date du 1^{er} mai 1770 : « Hier soir, le matelot Forby Sutherland passa de vie à trépas, et le matin son corps fut enterré près du lieu de l'aiguade, et je donnai son nom à la pointe méridionale de la baie. »

ramené en France par Bougainville, choisit de se faire appeler Poutavery, déformation du nom du navigateur.

Le lecteur européen se voit ainsi invité à réfléchir sur ses pratiques pour reconnaître l'illégitimité de cette manifestation du droit du plus fort, toujours en deçà du droit. Le débarquement de marins français signifie la mise sous tutelle et l'asservissement programmé, la fin des cultures indigènes et le règne d'un nouvel ordre imposé par le fer et le crucifix, au nom des nécessités du commerce.

2. Célébration du commerce

La célébration du commerce, thème voltairien par excellence¹⁴, occupe une place majeure dans *l'Histoire des deux Indes*, que Diderot, fort pertinemment, désigne sous le titre d'*Histoire du Commerce* dans les Indes. L'abbé Raynal est lui-même un affairiste, désireux d'accroître sa fortune, y compris grâce à la traite des Noirs. Son *Histoire* lui ayant probablement été commandée par le Ministère des Affaires Étrangères, il ne peut que faire l'éloge des colonies françaises pour, selon les souhaits de Choiseul, inciter les Français à émigrer vers de nouvelles terres. D'autant plus que la perte du Canada et des comptoirs de l'Inde rendait urgente une relance de l'expansionnisme français outre-mer. En dépit de cette obédience aux autorités politiques, Raynal reste aussi proche de la coterie holbachienne et de Diderot.

L'apologie du commerce tient d'abord au rôle politique qu'il acquiert dans une Europe où la diplomatie et les traités perdent leur prestige au profit de la puissance coloniale. *L'Encyclopédie* le rappelle :

L'effet du commerce est de revêtir un corps politique de toute la force qu'il est capable de recevoir.¹⁵

Les ambassadeurs cèdent le pas aux marchands. Il en résulte alors une complémentarité et une interdépendance étroites entre la colonie et la métropole, jamais à l'abri d'une possible sédition de ses colons. Il importe donc de garder la colonie dans une parfaite sujétion, ironiquement évoquée par Beauchêne, le héros éponyme de *Le Sage*¹⁶ :

[Mon père et ma mère] vivaient là dans cette heureuse tranquillité que procure aux Canadiens la soumission que le Gouvernement exige d'eux.

Asseoir sa puissance sur la prospérité commerciale revient à se mettre à la merci d'un affaiblissement ou d'un tarissement d'échanges inégaux pour les partenaires. L'exploitation des richesses au seul profit de la métropole justifie la révolte des colonies. Raynal insiste sur la légitimité des colons américains à se révolter contre l'Angleterre, surtout parce que l'indépendance des futurs Etats-Unis affaiblit

14 Voir, par exemple, la dixième des *Lettres philosophiques*. Voir aussi l'article « Commerce » de *l'Encyclopédie*.

15 Article « Colonie » »

16 *Le Sage, Aventures du chevalier de Beauchêne, op. cit.*, I, p. 11. Il s'agit de l'incipit du roman. L'auteur de l'article « Colonie » de *l'Encyclopédie* suggère de compenser cette soumission par un certain nombre d'avantages, en particulier fiscaux, faisant des colonies des sortes de zones franches. Le profit financier devrait permettre aux colons de mieux supporter la sujétion politique envers la métropole.

cette puissance rivale. Dans le soutien manifesté aux colonies américaines, la motivation politique compte davantage que le droit à l'autonomie, que Raynal se garde bien de revendiquer pour les îles françaises. L'exemple américain invite à reconnaître le rapport dialectique dans lequel sont engagées la métropole et sa colonie. Le poids politique de la colonie fait repenser l'annexion en termes de complémentarité : l'interaction des deux sociétés conditionne le repos ou le trouble de chacune. Bernardin de Saint-Pierre souligne la complexité de la dialectique relationnelle installée là où l'on pouvait croire que n'existait qu'un rapport simple et maîtrisé :

Les sociétés humaines ne sont pas partielles, comme celle des animaux. Il importe fort peu aux abeilles de la France, qu'on détruise des ruches en Amérique. Mais les larmes des hommes dans le nouveau monde, font couler leur sang dans l'ancien, et le cri de guerre d'un sauvage, sur le bord d'un lac, a retenti plus d'une fois en Europe, et y a troublé le repos des rois.¹⁷

Sans même aller jusqu'à la sédition et à l'indépendance, la relation commerciale, initialement établie au seul profit de la métropole, pourrait bien se renverser et servir les intérêts de la colonie. Certes, il serait fort prématuré d'évoquer les phénomènes d'une délocalisation qui ne sévit pas encore, mais Bernardin de Saint-Pierre pressent les dangers liés à des importations qui enrichissent les colonies et ruinent la France, en supprimant progressivement le travail des manufactures françaises :

Il faut [...] qu'on interdise en France tout commerce de luxe étranger, car il serait bien inhumain que les riches qui tirent tout l'argent de la nation, en fissent passer tous les ans une partie considérable aux Indes et à la Chine, pour se procurer des mousselines, des soies et des porcelaines qu'ils peuvent trouver dans le royaume. [...] toutes les fois que nous achetons au Bengale une pièce de coton, nous empêchons un habitant dans nos îles de cultiver les plantes qui en auraient produit la matière, et une famille en France de la filer et de l'ourdir.¹⁸

S'il y a une complémentarité, elle doit être unilatérale, garantie, s'il le faut, par des mesures protectionnistes. Au terme de cette périlleuse dialectique commerciale, identifiée au XVIII^e siècle, se profile peut-être la mondialisation...

Outre ces enjeux politiques, le commerce colonial bénéficie de l'attribution d'une fonction civilisatrice, liée à l'exportation et à la diffusion des techniques et des savoirs européens. Là où les populations sauvages vivaient en autarcie et pratiquaient une économie de subsistance, les Français, aiguillonnés par des désirs et des besoins de plus en plus pressants, ont façonné le pays pour en exploiter les

17 Bernardin de Saint-Pierre, *Etudes de la nature*, III, p. 330.

18 Bernardin de Saint-Pierre, *Etudes de la nature*, op. cit., III, pp. 202-203. Quelques lignes plus haut, il tente de faire prendre conscience aux Françaises de ce que coûte le luxe dont elles s'entourent : « Pendant que vous n'êtes occupées qu'à jouir, un Lapon va, au milieu des tempêtes, harponner la baleine, dont les barbes serviront à faire bouffer vos robes ; un Chinois met au four la porcelaine où vous prendrez le café, qu'un Arabe de Moka est occupé à cueillir pour vous ; une fille du Bengale file votre mousseline sur les bords du Gange, tandis qu'un Russe abat, au milieu des sapins de la Finlande, le mât du vaisseau qui vous l'apportera. »

potentialités. Ce faisant, ils ont défriché, semé, planté et répandu une technologie souvent inconnue.

Ainsi Bernardin de Saint-Pierre décrit-il, dans *Paul et Virginie*¹⁹, les plaines de Williams et les transformations apportées à l'île de France. Le Sage présente, dans son roman déjà cité²⁰, *Mademoiselle Du Clos*, devenue souveraine de la cité huronique qu'elle a construite en façonnant l'espace sur le modèle français : habitat et agriculture réorganisés :

Nous aperçûmes en même temps des terres hérissées de froment, d'autres de maïs, de pois, de légumes et de chanvre, sans parler des collines entièrement défrichées et chargées de tabac. Ici des vignes sauvages, détachées des arbres qui les soutenaient et provignées à la manière des Européens, se présentaient à la vue [...].

Pour un homme des Lumières, le progrès doit assurer le développement harmonieux de la société et rendre les hommes plus heureux. Dans cette perspective, le négociant se conçoit comme une sorte de bienfaiteur, investi d'un rôle civilisateur en contribuant à la diffusion des techniques. Les quelques voix – comme celle de Rousseau – qui s'élèvent pour dénoncer les méfaits du commerce restent minoritaires face à la célébration du négoce, à laquelle Diderot apporte sa contribution²¹ :

[...] voyant à mes pieds ces belles contrées où fleurissent les sciences et les arts, et que les ténèbres de la barbarie avaient si longtemps occupées, je me suis demandé : qui est-ce qui a creusé ces canaux ? qui est-ce qui a desséché ces plaines ? qui est-ce qui a fondé ces villes ? qui est-ce qui a rassemblé, vêtu, civilisé ces peuples ? et [...] alors toutes les voix des hommes éclairés qui sont parmi elles m'ont répondu : c'est le commerce, c'est le commerce.

« Les peuples qui ont poli tous les autres ont été commerçants »²², ajoute-t-il, mais faut-il pour autant admirer ce polissage ?

3. Dialectique du conflit et de la complémentarité

« L'Europe, cette partie du globe qui agit le plus sur toutes les autres »²³ a porté aux nations « sauvages » son savoir, mais aussi l'exemple des vices et de l'oppression.

Du voyage qu'il a entrepris, pendant quatre ans, avec l'amiral Anson, Saint-Preux, dans *La Nouvelle Héloïse*, ne rapporte qu'une pseudo-relation désabusée

19 Bernardin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie*, in *Romanciers du XVIII^e siècle*, II, Paris, Pléiade, Gallimard, 1969, p. 1315. C'est pour consoler Paul de la mort de Virginie que le vieillard imagine de le distraire en le conduisant dans les plaines de Williams : « L'agriculture et le commerce répandaient dans cette partie de l'île beaucoup de mouvement et de variété. [...] L'élévation du sol y permettait en plusieurs lieux la culture de diverses espèces de végétaux de l'Europe. On y voyait çà et là des moissons de blé dans la plaine, des tapis de fraisiers dans les éclaircies des bois, et des haies de rosiers le long des routes. »

20 Le Sage, *Aventures du chevalier de Beauchêne*, op. cit., II, p. 45.

21 *Histoire des deux Indes*, op. cit., II, 1, p.

22 *Histoire des deux Indes*, op. cit., I, 1, p. 3.

23 *Histoire des deux Indes*, op. cit., IV, 3, p. 2.

et exclusivement négative. Partout il a pu constater les effets néfastes de l'arrivée des Européens : désertification de l'Amérique méridionale pour son fer, éradication des peuples du Mexique et du Pérou pour leur or et transformation de l'Afrique en vivier d'esclaves. Partout l'avarice patiente et laborieuse des Européens a vaincu l'héroïsme des autres peuples. Le dégoût et l'aversion envahissent Saint-Preux, découvrant les exactions d'une Europe transportée en Afrique²⁴ :

[Au] vil aspect [des troupeaux d'esclaves] j'ai détourné les yeux de dédain, d'horreur et de pitié, et voyant la quatrième partie de mes semblables changée en bêtes pour le service des autres, j'ai gémi d'être homme.

Je laisserai de côté la question de l'esclavage²⁵, trop complexe pour être traitée ici. La vision de Rousseau dénonce l'uniformisation du monde et la disparition d'espaces autres. Tout s'europeanise et la diversité culturelle en pâtit.

L'idéologie de la suprématie de la société métropolitaine est contrebalancée par l'instauration d'une vulgate primitiviste²⁶, qui repose sur le mythe de sauvages physiquement et moralement supérieurs. Diderot reproduit cette fable dans *l'Histoire des deux Indes* en comparant les peuples policés et les peuples sauvages, et en ancrant cette thèse primitiviste dans la croyance en la supériorité heureuse du sauvage à l'orée de la vie civile. Tels sont aussi, de prime abord, les Otaïtiens que rencontre Bougainville. Toutefois les autochtones de Tahiti, qui auraient pu, après tant d'autres sauvages littéraires, servir de preuves au primitivisme, vont œuvrer à la déconstruction de la fable, car leur manière s'éloigne de la nature. Diderot illustre magistralement le mythe du bon sauvage pour en mieux ruiner le crédit auprès du lecteur averti. Il nous arrache à la naïveté de la fable pour appréhender l'autre avec un regard lucide, hors du conditionnement des attentes spéculatives. Ce faisant, il est le précurseur d'un discours ethnologique plus juste et plus respectueux, car débarrassé de l'affabulation. Il nous convie alors à penser la complémentarité comme conséquence de l'identité. Les Tahitiens et les Français sont complémentaires en ce qu'ils sont semblables, même si ces derniers rechignent à accepter cette similitude. Diderot le démontre en mettant en scène une relation commerciale inconnue des Français. Les marins de Bougainville se sont félicités de pouvoir profiter des charmes très accueillants des Otaïtiennes, dans l'ignorance d'un marché dont ils étaient les dupes. Orou, le Tahitien, révèle à l'aumônier le secret qui échappe toujours aux colonisateurs, à savoir qu'un ethnocentrisme aveuglant leur interdit de voir qu'ils sont aussi exploités par les colonisés : Orou a fait peser sur les Français la plus forte des impositions en envoyant les femmes et les filles exprimer le sang des veines des marins. En s'éloignant, les marins floués dans cet étrange troc, laissent des enfants, tribut levé sur leur propre personne et bien le plus estimable sur l'île. Le bon sauvage est en fait un roublard, partisan d'un eugénisme bien pensé : les hommes de *La Boudeuse* ont vu dans les Otaïtiennes des anti-vestales exotiques et des prêtresses de Vénus alors qu'elles avaient pour mission de recueillir la semence

24 Rousseau, *La Nouvelle Héloïse, O.C. II*, Paris, Pléiade, Gallimard, 1961, p. 414.

25 Raynal ne rougit pas de dénoncer ce système dont il tire profit : « Quiconque justifie un si odieux système, mérite du philosophe un profond mépris, & du nègre un coup de poignard ». (*Histoire des deux Indes, op. cit.*, p. 160)

26 Sur ce point, voir mon article : « La fable des Montagnons d'Otaïti », *Diderot Rousseau, un entretien à distance*, sous la direction de Franck Salaün, Paris, Desjonquères, 2006.

d'hommes qu'Orou avait jugés d'une intelligence supérieure. Le futur colonisé, en exhibant à son colonisateur en puissance la preuve de leur égale rouerie, l'envisage à reconsidérer leurs relations²⁷ :

Nous avons tiré de toi et des tiens le seul parti que nous en pouvions tirer, et crois que tout sauvages que nous sommes, nous savons aussi calculer. Va où tu voudras, et tu trouveras presque toujours l'homme aussi fin que toi. Il ne te donnera jamais que ce qui ne lui est bon à rien et te demandera toujours ce qui lui est utile : s'il te présente un morceau d'or pour un morceau de fer, c'est qu'il ne fait aucun cas de l'or et qu'il prise le fer.

Voilà qui incite à regarder d'un œil nouveau les verroteries que Bougainville et Cook déposent dans les cases des villages, en s'étonnant de les voir parfois méprisées par des indigènes qu'ils en croyaient avides. Reconnaître l'homme partout semblable à soi révisé la position hégémonique de l'Européen. L'homme est partout un être de raison et de raisonnement, à des stades divers de développement. Le discours prophétique du vieillard face à Bougainville²⁸ annonce la fin du mode de vie tahitien et Diderot admet que la civilisation en progrès oppresse l'espèce humaine. Comment concilier, dès lors, l'enthousiasme pour les vertus civilisatrices du commerce et la méfiance envers la culture occidentale mortifère ? Avec l'expérience otaitienne, Diderot constate que la diffusion du progrès tue les peuples qu'elle prétend civiliser, prise de position pour le moins paradoxale chez le maître d'œuvre de l'*Encyclopédie*. Il fallait aux machines européennes sophistiquées la croyance à la légitimité et aux bienfaits de l'établissement des colonies pour que l'expansionnisme puisse s'avancer masqué, dissimulé en toute bonne foi derrière la gaze de la civilisation et du progrès. Le texte de Diderot passe ainsi de la polémique initiale, commandée par le conflit avec Bougainville, à une approche compréhensive et attentive de la société otaitienne. Le *Supplément au voyage de Bougainville* comble les manques de l'*Histoire des deux Indes* en portant la critique de l'enthousiasme qui s'y faisait jour²⁹. La visée politique, qui accompagnait le texte de l'abbé Raynal, se transforme en intention épistémologique, qui propose un modèle débarrassé des préjugés pour appréhender la connaissance d'une société encore au stade de la jeunesse du monde. Diderot nous conduit ainsi à un autre degré de la réflexion, qui nous amène de la dialectique de la relation de sujétion entre le colonisé et le colonisateur à une modification du regard porté sur les sociétés primitives.

Ainsi la légitimité de la fondation des établissements coloniaux n'est pas un principe acquis. L'appropriation, souvent violente, méconnaît le droit des peuples au nom des nécessités du négoce. Toutefois les relations commerciales tissent les fils d'une dialectique à l'issue incertaine, nœud gordien qui ne se tranche que dans

27 Diderot, *Supplément au voyage de Bougainville*, op. cit., p. 77.

28 « Pleurez, malheureux Otaitiens, pleurez, mais que ce soit de l'arrivée et non du départ de ces hommes ambitieux et méchants. Un jour vous les connaîtrez mieux. Un jour ils reviendront le morceau de bois que vous voyez attaché à la ceinture de celui-ci dans une main, et le fer qui pend au côté de celui-là dans l'autre, vous enchaîner, vous égorger ou vous assujettir à leurs extravagances et à leurs vices. Un jour vous servirez sous eux, aussi corrompus, aussi vils, aussi malheureux qu'eux ». (op. cit., pp. 39-40)

29 Voir, sur le *Supplément au voyage de Bougainville*, le chapitre consacré à ce texte par Pierre Hartmann dans : Diderot, *la figuration du philosophe*, José Corti, 2003.

les guerres d'indépendance des colons au XVIII^e siècle et des colonisés au XX^e siècle. Des voix s'élèvent, qui contestent les vertus civilisatrices prêtées au commerce pour en dénoncer les méfaits. Diderot, plus novateur, en invitant à quitter les enjeux politiques et commerciaux pour un questionnement épistémologique, se pose en précurseur de la réflexion sur la nécessaire complémentarité des deux partenaires. Car, ainsi que l'écrit Raynal³⁰, « on ne peut toucher à un seul fil, sans les tirer tous ».

Au-delà des marchandises s'exportent les vices et les vertus des nations dites « policées »³¹, mais il est frappant de noter que la question de la transmission de la langue du colonisateur n'intéresse pas les écrivains des Lumières, sans doute parce que l'hégémonie du français en Europe³² rend ce débat impossible. Diderot aborde rapidement cet aspect de l'expansionnisme, mais seulement pour en constater l'impossibilité : Aoutourou, le Tahitien, n'a jamais été capable – physiologiquement – d'imposer à ses organes inflexibles des articulations étrangères et de nouveaux sons³³. Comment alors concevoir un usage de la langue française hors des normes de prononciation et de fonctionnement qui la constituent ? Voltaire, en affirmant que doit être préservée la pureté de la langue et en brocardant les erreurs commises par les locuteurs des cours européennes, atteste de la conception élitiste et prescriptive de l'époque, qui récuse l'idée d'une complémentarité linguistique :

Tout conspire à corrompre une langue un peu étendue [...] : [les auteurs] qui écrivent en pays étranger, et qui mêlent presque toujours des expressions étrangères à leur langue naturelle [...]³⁴

30 *Histoire des deux Indes*, *op. cit.*, XIX, 7, p. 194

31 Raynal insiste sur cette responsabilité des nations policées, qui doivent donner l'exemple de sociétés harmonieuses pour ne pas imposer aux nations sauvages des systèmes corrompus : « Puisse, sous les auspices de la Philosophie, s'étendre un jour du bout du monde à l'autre, cette chaîne d'union & de bienfaisance qui doit rapprocher toutes les nations policées ! Puissent-elles ne plus porter aux nations sauvages l'exemple des vices et de l'oppression ! » (*op. cit.*, XIX, 7, p. 303)

32 Voir Marc Fumaroli, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, éditions du Fallois, 2001.

33 « Il s'ennuyait parmi nous. L'alphabet otaitien n'ayant ni b, ni c, ni d ni f, ni g, ni q, ni x, ni z, il ne put jamais apprendre à ses organes inflexibles trop d'articulations étrangères et de sons nouveaux. » (*Supplément au voyage de Bougainville*, *op. cit.*, au p. 36)

34 Voltaire, article « Langues », *Dictionnaire philosophique*, in *Œuvres complètes*, tome 37, Paris, Renouard, 1829, p. 110. Voltaire souligne la grande faveur dont jouit la langue française : « Le même esprit qui a porté les nations à imiter les Français dans leurs ameublements, dans la distribution des appartements, dans les jardins, dans la danse, dans tout ce qui donne de la grâce, les a portés aussi à parler leur langue ». Il convient, pour lui, de ne rien changer dans la langue et de s'en tenir à la manière dont les bons auteurs l'ont parlée et écrite. Dès qu'une langue est un peu étendue – comme l'est le français – elle court le risque d'être gâtée. Et Voltaire de s'en prendre aux négociants, « qui introduisent dans la conversation les termes de leur comptoir », et aux « beaux esprits des pays étrangers, qui, ne connaissant pas l'usage, vous disent qu'un jeune prince a été très bien *éduqué*, au lieu de dire qu'il a reçu une bonne éducation ».